

\* Uniquement s'il s'agit d'un examen.

Questions communes:

1) Couramment appelé "budget vert", la budgétisation verte est un rapport sur l'impact environnemental du budget. Ce rapport accompagne le projet de loi de finances débattu au Parlement. Ce rapport "budget vert" permet de distinguer les dépenses du projet de loi de finances (PLF) qui ont un impact positif ou négatif sur l'environnement. Le but de la budgétisation verte est d'évaluer la compatibilité des budgets des États avec les engagements internationaux pris notamment dans le cadre de l'Accord de Paris pour le climat.

À l'échelle de l'État, la mise en œuvre de ce "budget vert" se fait par une méthode de budgétisation verte mise au point par l'Inspection Générale des Finances (IGF) et le Commissariat Général du Développement Durable (CGDD). Cette méthode est ensuite appliquée au budget de l'État. Les dépenses publiques sont évaluées selon six objectifs environnementaux. L'objectif est de faire du budget vert un outil d'aide à la décision pour orienter l'action publique en fonction des priorités environnementales.

À l'échelle des collectivités locales, une centaine de collectivités de toute taille, toute strate et de tout bord politique, réalisent un exercice de budgétisation verte. Cette budgétisation doit s'étendre à l'échelle de toutes les régions, départements, intercommunalités et communes de plus de 3500 habitants. L'ambition a venir va être essentiel pour connaître la réalité des investissements nécessaires pour la transition que les collectivités doivent porter. Et si cela est réalisable, les collectivités doivent mettre en place des processus permettant de remonter ces nouvelles informations sur ces dépenses.

2) Les objectifs de la budgétisation verte sont :

- aider les États à rendre leurs politiques budgétaires
- permettre d'examiner à chaque étape des travaux et discussions budgétaires, l'impact environnemental des dépenses
- savoir combien les collectivités dépensent en faveur ou défaveur de la transition écologique;
- connaître le volume d'investissements "verts";
- enrichir les estimations et mieux connaître ce qui est déjà fait et porté par les collectivités;
- aligner et prioriser les décisions budgétaires avec les objectifs environnementaux
- être un outil d'aide à la décision et utilisable par les décideurs

N°

1/4

3) Les résultats de cette budgétisation verte ne sont pas entièrement satisfaisants. En effet, malgré les mises en place du gouvernement, l'Etat dépense davantage pour la transition écologique qu'il ne perçoit de recettes environnementales. L'Etat est donc perdant. De plus, il y a de nombreuses limites à cette budgétisation verte :

- seulement 10% émission des dépenses ont été identifiées comme ayant un impact environnemental contre 90% jugées neutres ou non classées. Cela laisse peut-être sous-entendre que la façon de classer les impacts environnementaux est à revoir.

- le suivi des dépenses réellement engagées pour l'environnement n'est pas réalisé, lors du PLF. Il serait bon d'intégrer une évaluation en temps réel des impacts environnementaux des crédits alloués et un rapport annuel sur l'exécution du budget vert devrait être établi. Auquel cas, pour le moment, il n'y a pas de réelle traçabilité du budget donné.

- à l'heure actuelle, les collectivités ne sont qu'une centaine à réaliser un exercice de budgétisation. Elles ne peuvent pas être représentatives de ce que les milliers de communes en France représentent. Il est donc difficile de dire avec si peu de données si les résultats de cette budgétisation verte sont fiables et réels.

## Problèmes économiques et sociaux

1) L'intérêt du PIB est de connaître le niveau de vie d'un habitant dans un pays. Ce calcul permet de comparer les niveaux de vie d'un pays à un autre. Selon le PIB par habitant en milliards de dollars US établi en 2022, celui-ci est très inégal en fonction des pays. Par exemple, le PIB de Madagascar est 1,6 tandis que celui des Etats-Unis est de 66,6. L'écart entre les deux est de 65. C'est le plus grand que l'on peut constater. On constate alors que le niveau de vie est plus élevé aux Etats-Unis qu'à Madagascar.

2) Depuis les années 1980, les niveaux de vie des différents groupes ont évolué. Sur la période 1960 à 2000, la croissance par tête en moyenne est plus élevée dans les groupes de pays les plus riches que dans les plus pauvres. Cette tendance s'inverse entre 2000 et 2016. On peut remarquer entre 1960 et 2000 :

- Parmi les 156 pays étudiés, sur les 25 pays riches en 1960, 21 le sont restés, 3 ont rejoint le groupe de pays à revenu intermédiaire et 1 le groupe des pays pauvres.

- Parmi les 156 pays étudiés, sur les 93 pays à revenu intermédiaire, 13 sont devenus riches, 62 le sont restés et 18 le groupe des pays pauvres.

- Parmi les 156 pays étudiés, sur les 38 pays pauvres, 1 est devenu riche, 8 ont rejoint le groupe à revenu intermédiaire et 29 le sont restés. Tandis qu'entre les années 2000 et 2016, on remarque :

- Parmi les 156 pays étudiés, sur les 35 pays riches en 2000, 34 le sont restés et 1 seul a rejoint le groupe à revenu intermédiaire.

- Parmi les 156 pays étudiés, sur les 73 pays à revenu intermédiaire en 2000, 12 sont devenus riches, 59 le sont restés et 2 ont rejoint le groupe des pays pauvres.

- Parmi les 156 pays étudiés, sur les 48 pays pauvres en 2000

rien  
rire  
ins

aucun n'est devenu riche, 17 ont rejoint le groupe à revenu intermédiaire et 31 le sont restés

3) L'IDH est un indicateur moyen du niveau de développement humain de base atteint par un pays. L'IDH masque des inégalités dans la répartition des gains du développement humain entre les membres de la population d'un pays. L'IDH est évalué par une formule simple : l'espérance de vie, le niveau d'éducation et le revenu moyen d'une population. L'IDH a pour but de s'écarter du PIB pour se rapprocher d'un indicateur qui compte véritablement pour la vie humaine. Nous pouvons voir grâce au document 3 que les niveaux d'IDH sont hétérogènes. De façon globale nous

peut-être  
rtie  
rée

peuvons comparer l'IDH des pays au faible développement humain qui a pour IDH 0,518 à l'IDH des pays au développement humain très élevé qui a 0,896 d'IDH. Enfin l'IDH du monde est 0,732. Avec ces 3 valeurs nous pouvons voir une forte hétérogénéité. L'IDH du monde qui se situe entre ces deux valeurs permet de montrer qu'il y a de très forts IDH comme des très faibles.

4) L'IDH est un indicateur incomplet de mesure du développement puisque au départ il s'agit d'un indicateur simple du progrès humain basé sur la liberté des individus à vivre la vie qu'ils souhaitent. Au fil des années un intérêt croissant se fait ressentir quant à la prise en compte d'autres dimensions essentielles du développement humain. De nouveaux indicateurs ont été établis pour compléter l'IDH :

- la pauvreté;
- les inégalités;
- les disparités entre les sexes.

Malgré l'ajout de nouveaux éléments comme l'indice de développement de genre (IDG) ou encore l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM), l'IDH ajusté aux inégalités (IDHI) masque toujours des inégalités dans la répartition des gains du développement humain entre les membres de la population d'un pays. Sans cette valeur, l'IDH reste un indicateur incomplet de mesure du développement.

ne rien  
écrire  
dans

la  
partie  
barrée

N°

u/h